



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 17 – Jordanie**  
**Intervention de la Belgique**  
Date : 24 octobre 2013

**Monsieur le Président,**

La Belgique salue les évolutions positives recensées en Jordanie durant la période sous examen. Les nombreux amendements apportés à la Constitution en 2011, ainsi que l'adoption de plusieurs lois, comme la loi sur les partis politiques et la loi électorale, rapprochent le pays des standards internationaux en la matière. Ils signalent la volonté des autorités jordaniennes d'avancer vers une meilleure protection des droits de l'homme.

La Belgique constate aussi avec satisfaction que la Jordanie maintient depuis 2006 un moratorium *de facto* sur l'application de la peine de mort. Ma délégation encourage les autorités jordaniennes à poursuivre ses efforts vers l'adoption d'un moratorium *de jure*.

Malgré ces développements positifs et en reconnaissant les difficultés et les efforts consentis suite à la crise syrienne qui affecte durement le pays, quelques sujets de préoccupation subsistent pour la Belgique. Le premier a trait au statut de la femme dans la société jordannienne : les femmes ne sont pas encore pleinement intégrées dans la vie politique et économique du pays et sont encore victimes de différentes formes de discrimination.

La Belgique recommande dès lors à la Jordanie de :

**R1** : lever ses réserves à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW).

**R2** : ratifier le Protocole facultatif relatif à cette Convention.

**R3** : mieux protéger les femmes contre toutes les formes de violence, en ce compris les crimes d'honneur, comme l'y engagent le Code Pénal, la loi de protection de la famille et la loi du statut civil.

Enfin, la Belgique est préoccupée par la révision de 2010 du Code pénal, qui, entre autres dispositions, criminalise la diffamation d'entités politiques ou religieuses. La Belgique recommande dès lors à la Jordanie de :

**R4** : abroger ces dispositions et d'aligner sa législation relative à la liberté d'expression avec les standards internationaux en la matière.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**